

PROCÈS VERBAL

de la séance n° 2 du Conseil d'Administration
du Jeudi 1^{er} décembre
2016



ORDRE DU JOUR

- ✓ Fonctionnement de l'établissement
 - Mise en place du LSU
 - Choix des modalités d'évaluation
 - Outils numériques

- ✓ Affaires financières
 - Budget

- ✓ Questions diverses

Le Principal

Téléphone
05.59.64.63.66

Télécopie
05.59.64.89.97

Courriel
pr.0640023c@ac-bordeaux.fr

Collège Henri Barbusse
21 rue Séverin Latappy
64340 BOUCAU

La présidence du conseil est assurée par Monsieur Marcel CECCHETTI, Principal du collège.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Valérie MINGOUOLO, Conseillère Principale d'Éducation.

Le Président,
Marcel CECCHETTI

Le Secrétaire de séance,
Valérie MINGOUOLO

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

	<u>Présent</u>	<u>Absent</u>	<u>Excusé</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<u>MEMBRES DE DROIT</u>				
M. CECCHETTI Marcel – Principal	✓			
Mme BOU Florence – Adjoint-Gestionnaire	✓			
Mme MINGOUOLO Valérie – Conseillère Principale d'Education	✓			
<u>PERSONNALITÉS</u>				
M. MARTIN Christophe – Conseiller Départemental, Représentant du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques				Convocation non parvenue
Mme BROCARD Juliette - Conseillère Départementale, Représentante du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques				Convocation non parvenue
Mme OXOBY PAGNAN Isabelle – Représentante de la Commune du Boucau		✓		<u>Démissionnaire</u>
Mme THEBAUD Marie-Ange – Représentante de l'agglomération du BAB (membre consultatif)	✓			
M. BECRET Guy – Personnalité qualifiée Conseil Général	✓			
Mme CHAMPAGNE Monique – Personnalité qualifiée Direction Académique	✓			
<u>REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION</u>				
M. ARAM Hervé	✓			
M. DALMEYDA Franklin	✓			
Mme IRAMUNO Aurélia	✓			
Mme MEURISSE-MORIN Delphine	✓			
M. MOURGUIART Alain	✓			
Mme OLINET Claire	✓			
<i>Mme BODAR Florence (membre suppléante)</i>				
<i>Mme BOUBEE Marie-Eve (membre suppléante)</i>				
<i>Mme DUCOUDRE Marie-Pascale (membre suppléante)</i>				
<i>Mme LASSERRE Nadège (membre suppléante)</i>				
<i>Mme MURO Patricia (membre suppléante)</i>				
<u>REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS A.S.S. et A.T.T.</u>				
M. COUPE Gérard				
M. GUTIERREZ Carlos	✓			
<i>Mme DUBOS Véronique (membre suppléante)</i>	✓			
<u>REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES</u>				
Mme BERGEON Dominique (APA)				Convocation non parvenue
Mme DUTHEIL Karine (APA)				Convocation non parvenue
Mme RENARD Sandy (APA)				Convocation non parvenue
M. REVEILLERE Ludovic (FCPE)				
Mme SANGLA Laurence (FCPE)				
Mme TRINQUÉ Claire (FCPE)	✓			
<i>Mme ABADIE Stéphanie (APA)</i>				
<i>Mme EMERAND Katia (APA)</i>				
<i>Mme PAUL-VIDAL Emilie (APA)</i>				
<i>Mme LANDEMAINE Vania (FCPE)</i>				
M. LASSERRE Jérôme (FCPE)	✓			
<i>Mme SABATIER Françoise (FCPE)</i>	✓			
<u>REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES</u>				
M. OUIKHLEF Zakaria		✓		
Mlle VOUGNON Axelle		✓		
<i>Mlle BENMICHICH Tizia (membre suppléante)</i>				
<i>Mlle DELHOMME Lily Kim (membre suppléante)</i>				

PROCÈS VERBAL

De la séance du Conseil d'Administration du Jeudi 1^{er} décembre 2016



OBJET : INTRODUCTION

Réservé à Monsieur le
Recteur d'académie

Le Principal souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et remercie M. Didier GERMAIN, Agent comptable et M. GAYRARD (Fondé de Pouvoir) pour leur présence.

M. CECCHETTI s'inquiète de l'absence des représentants de parents d'élèves de l'APA ainsi que des deux représentants du département. *(Cf. explications page 7)*

17 membres du Conseil d'administration sont présents, le quorum de 13 est atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer.

Monsieur le Principal ouvre la séance à 17H40.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Valérie MINGOUOLO, Conseillère Principale d'Education.

Monsieur le Principal demande que le compte rendu du CA N°1 du 3 novembre 2016 soit approuvé. En l'absence de questions ou de remarques, le compte rendu du Conseil d'Administration du 3 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des 17 votants présents.

Révision de l'ordre du jour :

Monsieur le principal propose d'ajouter un point voyage à l'ordre du jour qui devient :

- ✓ Fonctionnement de l'établissement
 - Mise en place du LSU
 - Choix des modalités d'évaluation
 - Outils numériques

- ✓ Affaires financières
 - Voyage
 - Budget

- ✓ Questions diverses

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité des 17 votants présents.



◆ Mise en place du LSU

Monsieur le Principal rappelle que dans le cadre de la réforme, la mise en place du LSU doit être accompagnée de bilans périodiques, de bilans de fin de cycle et des attestations obtenues par les élèves en cours de formation.

Monsieur le Principal expose, avec l'appui d'un diaporama, les choix décidés par les enseignants réunis en Conseil Pédagogique le jeudi 24 novembre 2016.

- Bilans périodiques trimestriels,
- Utilisation de l'application SACOCHE pour renseigner les compétences disciplinaires.

Monsieur le principal en profite pour remercier l'engagement du référent TICE (M. DALMEYDA) pour le paramétrage de l'application et la présentation de cette application à ses collègues.

- En fin d'année, un export sera réalisé à partir des deux applications privées (Educ'horus + Sacoche) vers l'application nationale LSU présente dans ARENA.

Question de Mme SABATIER (FCPE) : « Est-ce que les parents auront accès à Sacoche ? »

Réponse de M. DALMEYDA (Professeur) : « oui, une fois que les enseignants se seront appropriés l'outil. Les parents utiliseront le portail ARGOS pour accéder à Sacoche »

M. CECCHETTI souligne l'importante implication de tous les enseignants pour identifier et/ou créer puis renseigner les items disciplinaires dans cette application. Les évaluations permettront de préciser quelles compétences ou quels objectifs sont visés.

M. BECRET (personnalité qualifiée) affirme que ce travail représente une contrainte pour les enseignants et que ce sera plus complexe pour les parents par le suivi plus important nécessaire et par les codes utilisés dans sacoches qui ne sont pas des notes.

Mme TRINQUE (FCPE) : ajoute que lors d'un déménagement d'un élève, il faudra créer les compétences et adapter au LSU selon le mode d'évaluation choisi par chaque établissement.

Mme THEBAUD (membre consultatif) demande si tout sera numérique.

M. CECCHETTI répond qu'une impression papier sera également remise aux familles.

M. LASSERRE (FCPE) demande si les logiciels privés seront amenés à être remplacés par des logiciels gratuits.

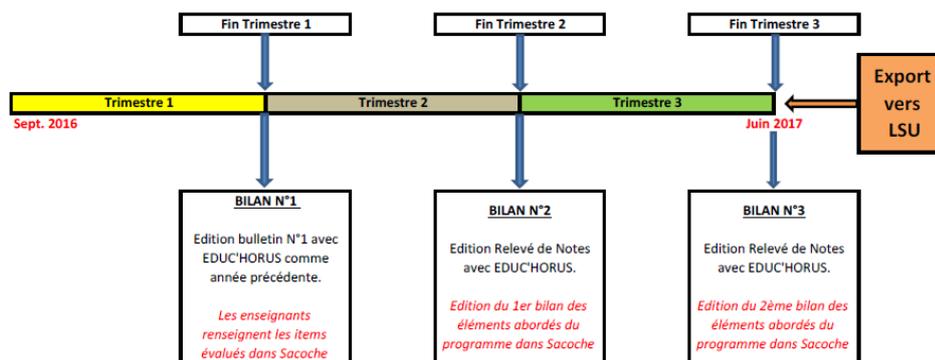
M. CECCHETTI répond que les établissements ont le choix des applications pour la gestion des notes et des absences.

M. ARAM (Professeur) souligne que conserver les 2 applications permet un passage en douceur. Par contre se pose l'adéquation entre la note et le positionnement « Acquis » « Non Acquis ».

Mme SABATIER (FCPE) : est de cet avis et pense qu'une même note n'est pas identique dans toutes les disciplines.

M. CECCHETTI pense que Sacoche est un outil très précis pour évaluer les compétences disciplinaires et conclut en annonçant qu'il fera une information à toutes les familles, lorsque celles-ci auront accès à saccoche.

Modalités d'évaluation retenues par le Conseil Pédagogique



Les modalités d'évaluation (périodicité et outils retenus) sont adoptées à l'unanimité des 17 votants.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES

Réservé à Monsieur le Recteur d'académie

◆ Voyages

Mme BOU présente le budget des voyages

- **Italie** : le budget prévisionnel du voyage a été revu par les autorités de contrôle car une partie de la part accompagnateurs était initialement supportée par les familles, ce qui est contraire à la réglementation. Ainsi, les crédits de fonctionnement prendront en charge cette partie. Le don du FSE et la subvention du Conseil Départemental permettent de réduire la participation des familles qui s'élève donc désormais à **371,70 €**.

Le nouveau tarif est approuvé à l'unanimité des 17 votants.

- **Espagne** : ce voyage prévu pour les élèves de 4^{ème} non latinistes et 4 accompagnateurs est prévu du 14 au 19 mai 2017. La participation des familles s'élève à **342,50€**.

Le projet pédagogique et le budget du voyage sont approuvés à l'unanimité des 17 votants.

◆ **Budget Prévisionnel 2017**

Mme BOU présente le budget prévisionnel 2017 à partir un document regroupant plusieurs tableaux ainsi que le rapport du chef d'établissement qu'elle a rédigé.

Cinq principes sont retenus pour l'élaboration du budget :

✓ **Annualité**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (année civile)

✓ **Unité budgétaire**✓ **Spécialité**

Les ressources et les charges budgétaires de l'EPLÉ sont décrites sous forme de recettes et dépenses dans un document unique.

✓ **Généralité**

Les recettes couvrent les dépenses

Les prévisions relatives aux recettes et aux dépenses doivent s'équilibrer rigoureusement et l'équilibre doit exister par section.

✓ **Sincérité**

Les évaluations des recettes et dépenses inscrites au budget sont réalisées de façon sincère.

Cette sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler.

Le budget :

est construit avec cinq services en fonctionnement général :

- AP : Activités Pédagogiques,
- ALO : Administration et Logistique,
- VE : Vie de l'Elève

Regroupe les crédits qui ont un lien direct avec les aides sociales :

- SBN : Bourses nationales,
- SRH : Restauration et Hébergement,

Mme BOU présente la dotation de fonctionnement qui a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière, elle est calculée nous explique Mme BOU en fonction du nombre d'élèves, de dispositifs existants dans établissement, du nombre de boursiers et de la viabilisation, de la superficie de l'établissement.

Le coût de la masse salariale doit être mentionné aussi dans le budget.

Le conseil départemental donne des lignes directrices dans la répartition de la **dotation de fonctionnement qui s'élève à 85356 €.**

Mme BOU précise qu'elle a fait en sorte que le maximum de crédits soit alloué pour les crédits d'enseignement, elle n'a pas fait de budget par discipline. Les nouveaux programmes ont amené des coûts qui n'étaient pas pris en considération l'année dernière. Dans certaines disciplines, les crédits étaient déjà largement dépassés et d'autres disciplines n'avaient rien dépensé. C'est la raison pour laquelle Mme BOU préfère que les enseignants évaluent eux-mêmes leurs besoins chaque année.

Mme IRAMUNO (Professeur) fait remarquer que si certaines matières n'ont pas dépensé l'argent c'est parce qu'on leur a dit que cela n'était plus possible car l'argent était nécessaire pour d'autres disciplines. Pour l'anglais, les dépenses ne revêtant pas un caractère d'urgence, elles ont été repoussées à 2017.

<p>Service AP : activité pédagogique : 3 thèmes : enseignement, éducation à la citoyenneté et valorisation de l'élève (adolescent, mieux se connaître, à nous l'Europe), culture et ouverture (découverte de Bayonne pour les classes de 5^{ème}, voyages, collègue au cinéma)</p> <p>Service VE : la Mallette des Parents : elle n'a jamais été utilisée dans l'établissement, jusqu'à présent.</p> <p>Service ALO : viabilisation. Le département donne une estimation des dépenses. Mais comme le collège est neuf, il n'y a pas le recul nécessaire à ce calcul.</p> <p>Mme BOU précise qu'une subvention de 9000 € a été accordée pour le paiement de la facture de gaz de 2015 non payée évoquée au précédent CA.</p> <p>M. DALMEYDA (Professeur) affirme que la demande d'une subvention pour l'acquisition d'une imprimante 3D a été rejetée l'année dernière car les fonds de roulement étaient suffisants pour un achat sur fonds propres.... Cette facture non payée a eu des conséquences.</p> <p>Question de M. ARAM (Professeur) demande quelle somme, sur les fonds de roulement, ne faut-il pas dépasser pour effectuer des prélèvements sur les fonds de roulement ?</p> <p>Réponse de M. Germain (Agent Comptable) : cette somme doit être équivalente à 3 ou 4 mois de fonctionnement.</p> <p>Bourses : il y a 71 boursiers pour cette année scolaire 2016/2017.</p> <p>La restauration scolaire. Dans le collège le crédit consacré aux matières premières pour élaborer un repas doit être au minimum de 1,80 €.</p> <p>Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des 17 votants.</p>	
---	--

OBJET : QUESTIONS DIVERSES	Réservé à Monsieur le Recteur d'académie
<p>Il n'y a pas de questions diverses</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal remercie l'assemblée pour la richesse des échanges et lève la séance à 19h00.</p>	

Remarque exceptionnelle
<p><u>Monsieur le Principal souhaite ajouter à ce compte-rendu les propos suivants :</u></p> <p>Le lendemain de la séance, et en raison de l'absence de 5 membres du CA, Monsieur le Principal et son assistante ont exploré la messagerie de l'établissement afin de vérifier que les convocations avaient bien été envoyées.</p> <p>Il s'avère que sur le même envoi, et sans explication, cinq membres n'ont pas été destinataires du premier envoi qui contenait la convocation.</p> <p>Contrarié par ce constat, le Principal a contacté les membres concernés. Après avoir présenté des excuses et donné des explications, il a été décidé d'une rencontre avec l'équipe de direction le mardi 6 décembre 2016, à 16h15.</p> <p>Au terme de cette rencontre, la représentante de l'APA, Mme RENARD, et les deux représentants du département, Mme BROCARD et M. MARTIN, n'ont porté aucune objection à la validation du budget prévisionnel.</p> <p>Monsieur le Principal a réitéré la présentation de ses excuses pour « cet oubli » incompréhensible et a remercié vivement ces membres pour leur compréhension.</p>